

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-014-17776/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy au titre de son programme d'action - Approbation d'une convention - MGDIS n°10297  
118342**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le plan d'investissement « France 2030 » a pour objectif d'accélérer l'innovation technologique française dans dix secteurs cibles, au titre desquels la santé. Ce volet est décliné dans le cadre du « plan innovation santé 2030 » dont l'objectif est de faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine en santé avec l'ambition de développer la première industrie du secteur à l'échelle européenne.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a fait de l'accompagnement et de l'accélération des transitions la ligne directrice de son projet de territoire à travers son Agenda du développement économique, actualisé le 30 juin 2022. Elle activera tous les leviers disponibles afin de s'adapter dans des délais contraints à une nouvelle réalité économique, avec pour enjeu majeur d'encourager les dynamiques entrepreneuriales en s'appuyant sur l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et le développement des filières d'excellence.

La Métropole entend ainsi matérialiser ses ambitions pour maintenir et amplifier l'excellence et le rayonnement de la filière santé par une feuille de route pour le développement de la « Healthtech métropolitaine », autour de trois orientations stratégiques :

- Développer une offre foncière et immobilière pour les entreprises.
- Renforcer et structurer l'offre de services associée.
- Améliorer la lisibilité du territoire par un marketing de l'écosystème Health Tech métropolitain.

Considérant ces enjeux et l'ambition affichée dans son Agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Grand Luminy.

Pour favoriser le développement de la filière santé, et plus particulièrement celui des biotechnologies, la Métropole Aix-Marseille-Provence déploie une offre immobilière adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, comprenant les bâtiments Luminy Biotech I, II, III ainsi que le bâtiment Beret Delage.

Elle soutient par ailleurs un dispositif d'accompagnement à l'innovation, opéré par le pôle de compétitivité Eurobiomed, dédié aux projets collaboratifs de R&D et à l'accompagnement des pépites, ainsi que le cluster d'envergure mondiale Marseille Immunopôle, qui se concentre sur la recherche publique et sa valorisation. L'incubateur interuniversitaire Impulse bénéficie également de cet appui.

Au cœur de cet écosystème, l'Association Grand Luminy joue un rôle clé dans l'accompagnement à la création d'entreprises et l'animation du village d'entreprises de Luminy.

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un fort potentiel dans ce domaine, notamment au sein du Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, un site d'exception qui a vu émerger de nombreuses start-ups, parmi lesquelles les plus emblématiques, telles qu'Innate Pharma, célébrant ses 25 ans en 2024, et Veracyte.

L'Association Grand Luminy regroupe 50 membres issus de l'enseignement supérieur, de la recherche et du monde de l'entreprise. Son bureau, renouvelé en 2024, est désormais présidé par un chef d'entreprise qui ambitionne d'insuffler une nouvelle dynamique en 2025.

Elle a pour mission de :

- Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner dans leur développement les entreprises innovantes de la filière biologie/santé.
- Contribuer à la promotion, à l'animation du complexe scientifique et entrepreneurial de Luminy.

Plus spécifiquement, pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'Association se propose de poursuivre les actions suivantes :

- Proposer des solutions d'hébergement et de services aux entreprises innovantes.
- Aider les porteurs de projets innovants dans leur projet de création d'entreprise.
- Participer au fonctionnement des structures d'accompagnement de la filière biologie/santé.
- Fédérer les différents acteurs du complexe de Marseille Luminy autour d'actions communes.

La pépinière connaît un niveau d'activités exceptionnel avec un taux d'occupation de près de 100 % en 2024. Elle accueille aujourd'hui vingt entreprises de pointe pour un effectif total de 110 salariés.

En 2025, l'association va se concentrer sur deux axes majeurs :

#### 1/ Accompagnement des entreprises

- o Mettre en place de nouveaux services afin de renforcer l'image de la Métropole en tant qu'acteur clé de l'accompagnement des Biotechs, diversifier les activités et répondre à des besoins complémentaires. L'objectif sera de développer trois nouveaux produits d'accompagnement, en complément du produit « communication » déjà existant.
- o Assurer la mise à jour du système qualité.
- o Garantir la continuité des plateformes techniques.
- o Fournir un suivi et un accompagnement renforcés aux plateformes du Marseille Immunology Biocluster (MIB), B-Screen et CellScale, afin de faciliter leur gestion locative et de servir de vitrine pour la Métropole.

#### 2/ Animation et promotion

Développer et intensifier les événements au sein de la pépinière afin d'apporter une expertise technique aux entreprises, de favoriser les échanges et de renforcer la visibilité du site auprès de l'ensemble de l'écosystème métropolitain, notamment dans une dynamique de collaboration inter-technopoles avec l'Arbois et Château Gombert.

L'Association Grand Luminy joue un rôle central dans le projet de requalification du Village d'entreprises de Luminy Biotech, piloté par la Métropole, en s'impliquant activement à chaque étape du programme.

Dans le cadre du projet Marseille Immunology Biocluster (MIB), elle collabore étroitement avec la Métropole pour accompagner l'installation des plateformes dans le bâtiment LB3 de Luminy.

L'association participe également à de nombreux comités de pilotage, comités techniques et réunions de travail initiés par les collectivités locales, apportant son expertise dans l'accompagnement et l'hébergement des entreprises biotechnologiques. Elle est par ailleurs très engagée dans les ateliers et rencontres du Club Innov Provence, animé par la Métropole.

En somme, l'Association Grand Luminy est un partenaire incontournable sur lequel les services de la Métropole peuvent s'appuyer pour représenter et structurer l'axe immobilier de la filière santé sur le territoire.

Le programme d'action 2025 de l'association, ainsi que son budget prévisionnel sont détaillés à l'article 1 de la convention d'objectifs, annexée au présent rapport.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite réaliser son programme d'action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N° 10197.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Association Grand Luminy une subvention d'un montant de 85 000 €.

Cette subvention représente 7,73 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Les enjeux de développement économique et d'innovation associés à la filière santé et les orientations fixées pour y répondre dans l'Agenda du développement économique métropolitain approuvé en juin 2022 ;
- Le rôle clé que joue l'association Grand Luminy au sein de l'écosystème d'innovation et plus spécifiquement de la filière santé ;
- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de l'Association Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'Association Grand Luminy d'un montant de 85 000 euros au titre de l'exercice 2025.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'Association Grand Luminy ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER